



MAIRIE D'EVERQUEMONT

CONSEIL MUNICIPAL du 22 février 2019

L'An deux mille DIX NEUF, le 22 février, à 20 heures 00, le Conseil Municipal d'EVERQUEMONT légalement convoqué en date du 18 février 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Ghislaine SENEÉ, Maire.

Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme C.LEROY, M. JC.BARRAS, Maires-adjoints,
M. G.BLANCHON, M. D.DAUBRESSE, M. B.DAUDERGNIES, M. E.DELAYE,
Mme S.FARRELL, Mme N.LARRIVE, Mme E.GOULMY, Conseillers municipaux

Excusé : Mme N.VERY a donné pouvoir à Mme C.LEROY
Mme C.CAVAN a donné pouvoir à Mme G.SENEÉ
M.N.CAVAN

Mme C.LEROY est élue secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

Finances et Personnel

1. Débat d'orientation budgétaire
2. Avis sur la PLUi

1. Débat d'orientation budgétaire

Débat d'orientation budgétaire – Evéquemont – Février 2019

1- Préambule

Notre entrée au 1^{er} janvier 2016 dans la communauté urbaine GPS&O a vu nos lignes budgétaires bousculées notamment avec le montant provisoire des attributions de compensation par la CU et les régularisations du personnel technique mis à disposition.

Le budget 2018 aurait dû être marqué par une pause dans la démarche de baisse historique des dotations de l'Etat, or la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation des collectivités a continué sa chute et les dotations de l'état n'ont pas augmentées.

Toutes ces considérations devront nous conduire à produire à nouveau un budget mesuré en assurant l'essentiel de nos objectifs en équilibrant en fonctionnement nos recettes et nos dépenses pour que la commune puisse fonctionner correctement et en investissement, terminer les projets en cours et continuer les projets prioritaires sur la commune satisfaisant le plus grand nombre d'Episcomontois.

2- Résultats 2018

Les recettes de fonctionnement

Les recettes s'élèvent à **702 766,50 €** (710 863,76 € en 2017)

Elles proviennent essentiellement **des produits des services, du domaine et ventes diverses** (restauration scolaire, location du domaine public pour films, coupe de bois), **des impôts et taxes et des dotations, subventions et participations.**

Les recettes sont en baisse depuis 2015. Cela est dû en partie à cause de la baisse de la

Dotation Globale de fonctionnement (DGF) qui a baissé encore cette année à **19 725, 00 €**.

Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses s'élève à **635 529,73 €** (648 057,02 € en 2017)

avec des charges de gestion courante maîtrisées ; diminution en énergie-électricité, frais d'honoraires et frais de télécommunications.

Les dépenses les plus importantes demeurent **les charges générales** (chauffage urbain, cantine, assurance, fêtes et cérémonies), **les frais de personnel, les atténuations de produits** (FNGIR et FPIC) et **les charges de gestion courante** (indemnités, CCAS).

➤ **D'où un résultat de fonctionnement pour l'année 2018 de 67 236,77 €**

(83 734,42 € en 2015 ; 31 976,69 € en 2016 ; 62 806,74 € en 2017)

Excédent cumulé 2017 **410 602,00 €** (232 084,15 € en 2014 ; 315 818,57 € en 2015 ; 347 795,26 € en 2016)

➤ **Soit un résultat cumulé 2018 en fonctionnement de 477 838,77 €** (315 818,57 € en 2015 ; 347 795,26 € en 2016 ; 410 602,00 €)

En 2018

Epargne de gestion : 702 766,50 € - 635 529,73 € - 2 763,02 € = 64 473,75 €

Epargne brute ou CAF : 64 473,75 € - 3 706,84 € = 60 766,91 €

Epargne nette : 60 766,91 € - 10 527,84 € = 50 239,07 € (48 572, 06 € en 2017)

Les recettes d'investissement

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **23 659,43 €** (317 510,06 € en 2015 ; 96 135,82 € en 2016 ; 57 580,23 € en 2017)

Elles proviennent essentiellement **des dotations, fonds divers et réserves** pour un montant de 11 906,23 € (FCTVA et taxe d'aménagement), **des subventions d'investissement** d'un montant de 2 284,00 € attribuées par le Parc du Vexin.

Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **188 094,14 €** (266 092,50 € en 2014 ; 142 548,77 € en 2015 ; 103 803,87 € en 2016 ; 71 908,26 € en 2017)

L'essentiel de ces dépenses proviennent des **immobilisations corporelles** pour un montant de 170 863,10 € et du **remboursement de l'emprunt capital** pour un montant de 10 527,84 €

➤ **D'où un résultat d'investissement 2018 de -164 434,71 €** (174 961,29 € en 2015 ; - 7 668,05 € en 2016 ; - 14 328,03 € en 2017)

Excédent cumulé 2017 136 413,72 € (150 741,75 € en 201 ; - 16 551,49 € en 2015 ; 50 409,08 € en 2014)

Soit un résultat cumulé de 2018 en investissement de - 28 020,99 € (158 409,80 € en 2015 ; 150 741,75 € en 2016 ; 136 413,72 €)

→ **Soit un résultat de clôture 2018 de 449 817,78 €** (474 228,37 € en 2015 ; 498 537,01 € en 2016 ; 547 015,72 €)

➤ **Soit un résultat à affecter pour 2019 de 449 817,78 € en fonctionnement** (248 635,64 € en 2015 ; 315 818,57 € en 2016 ; 347 795,26 € en 2017 ; 410 602,00 € en 2018)

➤ **Soit un résultat à affecter pour 2019 de - 28 020,99 € en investissement** (- 16 551,49 € en 2015 ; 158 409,80 € en 2016 ; 150 741,75 € en 2017 ; 136 413,72 € en 2018)

3- Orientations budgétaires 2019

Projet de loi de finances 2019

Après une année 2018 qui a vu la mise en place des contrats financiers Etat-collectivités et la première étape de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables, le texte présenté en septembre ne présente pas de gros bouleversements pour les finances locales.

La DGF des communes et des départements est maintenue mais sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local (180 M€). Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018.

Poursuite du soutien à l'investissement public local pour des projets autour de la rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes d'équipements publics, bâtiments scolaires.

Les recettes de fonctionnement 2019

Les recettes de fonctionnement viendront essentiellement des **Impôts et taxes** (Taxe d'habitation et foncière, Attribution de compensation) et **des dotations, subventions et participations** (DGF et CAF).

Les dépenses de fonctionnement 2019

Elles devraient être au même niveau que 2018 (actualisation en plus).

Actuellement, le poste emploi d'avenir pallie au remplacement de l'apprenti ATSEM pour les deux jours de surveillance de la restauration scolaire pour satisfaire l'obligation légale d'encadrement. Il faudra réfléchir à la rentrée 2019 à la fois à l'organisation du temps périscolaire du midi si l'on veut recevoir l'aide de la CAF pour être dans l'obligation légale mais aussi à la charge des agents techniques de la commune, le poste emploi d'avenir se terminant fin septembre 2019.

Au vu du nombre d'enfants aux services périscolaires (matin, midi et soir), le temps des deux ATSEM a été réorganisé pour pallier à l'obligation légale d'encadrement avec mise en place de l'étude fait par un enseignant deux fois par semaine.

Les intérêts d'emprunt seront de **3 522.45 €**.

Nous sommes toujours en attente de la régularisation des AC 2016 (36 444 €).

La sortie du SICOREM de la CU va nous faire baisser nos AC pour que nous puissions payer en direct au syndicat le montant demandé en fonction du nombre d'enfants et d'habitants (10861 €).

Actuellement, 21 Episcomontois sont scolarisés au collège Henri IV de Meulan.

Les recettes d'investissement 2019

Elles viendront principalement de **subventions** (département ou PNRVF), **dotations, fonds divers et réserves** (FCTVA) et d'une partie de **l'excédent de fonctionnement**.

Nous sommes en attente de :

- la subvention pour l'isolation fenêtres de la mairie et la chaudière pour un montant de 23 700.58 €
- la DETR 7 000 €
- fonds de concours 35 000 €
- 50 % des frais d'étude PIA 7 000 €
- coupe de bois 8 000 €

Les dépenses d'investissement 2019

16-Emprunts et dettes assimilés

1641-Remboursement de l'emprunt capital : 14 234.68 €

20- Immobilisations incorporelles

2031- Frais d'études : Eglise 12 000€ - Projet voltaïque 15 000€

21-Immobilisations corporelles

- . 2111-Terrains nus : 65 000€ (dent creuse) achat Coutard + terrains zone rouge
- . 2116-Cimetières : création de 2 colombariums supplémentaires + 2 cavurnes dans le nouveau cimetière + jardin du souvenir 3 000 €
- .2128-Autres agencements et aménagement de terrains : aménagement rue Adhémar placette devant la sente 30 000 €, terrain de sport 3 000 €
- .21311-Mairie Adhap (40 000 €) + sanitaires mairie plomb + salle des fêtes (30 000 €)
- . 21312-Bâtiments scolaires :75 000 € (contrat de ruralité) -Fenêtre + ventilation (15 000 €) + préau (10 000 € ?)
- .2135- Installations générales, agencements des constructions : 30 000 € aménagement parking Adhémar, 10 000 € paratonnerre
- .2182-Matériel de transport :
- .2183- Matériel de bureau et matériel informatique : 3 000 €
- .2184-Mobilier : 5 000€ mairie

⇒ **Les travaux 2019 seront donc :**

L'aménagement de la dent creuse Adhémar + le parking de la fontaine

L'aménagement de l'accueil mairie

La rénovation de la salle des fêtes

Le terrain de jeux

La continuité du projet PIA (isolation, maîtrise énergétique)

+ aménagements cimetière + Paratonnerre Eglise

2. Avis sur le PLUi

Membres du Conseil	SIGNATURES
Ghislaine SENEÉ	
Cécile LEROY	
Jean-Christophe BARRAS	
Nathalie VERY	Pouvoir donné à Cécile LEROY
Catherine CAVAN	Pouvoir donné à Ghislaine SENEÉ
Guillaume BLANCHON	
Nicolas CAVAN	Excusé
Daniel DAUBRESSE	
Bernard DAUDERGNIES	
Eric DELAYE	
Sylvie FARRELL	
Elise GOULMY	
Nolwenn LARRIVE	